Appel à contribution :
Prise en compte du rehaussement du volume ARENH dans le barème de versement fournisseur télérelevé de 2022

20 avril 2022

1. Approuvez-vous la proposition de principes telle que décrite ci-dessus ? Si non, quelle serait l'approche pour prendre en compte les 20 TWh d'ARENH additionnels ?

EDF est favorable aux principes proposés pour la prise en compte, dans le barème de versement télérelevé de 2022, des 20 TWh d'ARENH supplémentaires livrés à compter du 1er avril 2022.

2. Approuvez-vous la déclinaison proposée dans la formule du barème de versement fournisseur pour les sites télérelevés ?

EDF est favorable à la formule proposée pour le barème 2022 qui vient remplacer la formule actuellement en vigueur dans les règles NEBEF 3.3.

Cette révision du calcul du barème 2022 ne doit pas avoir d'impact sur la formule du barème télérelevé 2023 incluse dans les futures règles NEBEF 3.4 en cours d'approbation par la CRE.